

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURT

Arrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
Reims

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 21 octobre 2016

Par suite d'une convocation en date du 6 octobre 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Jean MICHEL, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN, Philippe LEVEAUX, Thierry PROLA, Michel BACARISSE, Gérald MABILE, Pierre
présents	10	CARRE, Grégoire MAZZINI
votants	11	Absents excusés : Xavier CULEUX qui donne pouvoir à Michel BACARISSE. Secrétaire de séance : Jean MICHEL.

Délibération n° 23/2016

Objet : Révision du SCoT2R (schéma de cohérence territoriale de la Région de Reims).

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'enquête publique sur la révision du SCoT de la Région Rémoise (Schéma de Cohérence Territoriale) aura lieu du 31 octobre au 30 novembre 2016. Les documents du SCoT sont consultables sur le site du SIEPRUR et dans le secteur de Courcelles-Sapicourt au siège de la Communauté de Commune à Gueux, aux heures d'ouverture habituelles. Le commissaire enquêteur sera présent à la CCCV pour recevoir les observations écrites et orales, le lundi 7 novembre de 16h00 à 18h00. Neuf autres dates sont également programmées, et il est bien entendu possible de s'y rendre pour consigner les différentes observations. Il est rappelé que le SCoT a, entre autre, comme objectif de réguler les consommations des espaces constructibles et que notre PLU approuvé en février 2015 devra à terme être rendu compatible avec les exigences du SCoT2R.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Pour - 7 voix,
Abstentions - 4 voix**

EMET un avis favorable sur le dossier du SCoT2R, avec une réserve sur la limitation prévue des extensions possibles à 5% des zones effectivement construites, ce qui semble très faible au regard des extensions des dernières années et de celles prévues au PLU approuvé il y a moins de 18 mois, et une autre réserve concernant à la rédaction peu claire de ce chapitre du SCoT.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 24 octobre 2016
Le Maire
Patrick DAHLEM

